

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-103

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE DIX-NEUF SEPTEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Septembre 2016

OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION FONCIERE – CHEMIN DE L'ARTAUDE – PARCELLE CADASTREE AV n° 305

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR
Bérénice BONNAL à Cécile GOMEZ
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES
Paul MOUROT à Hervé STASSINOS
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Gaëlle REBEC à Céline PRATI-AIGUIER
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND
Bernard PEZERY à Yves PARENT
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTE : Mme Geneviève DROMSON

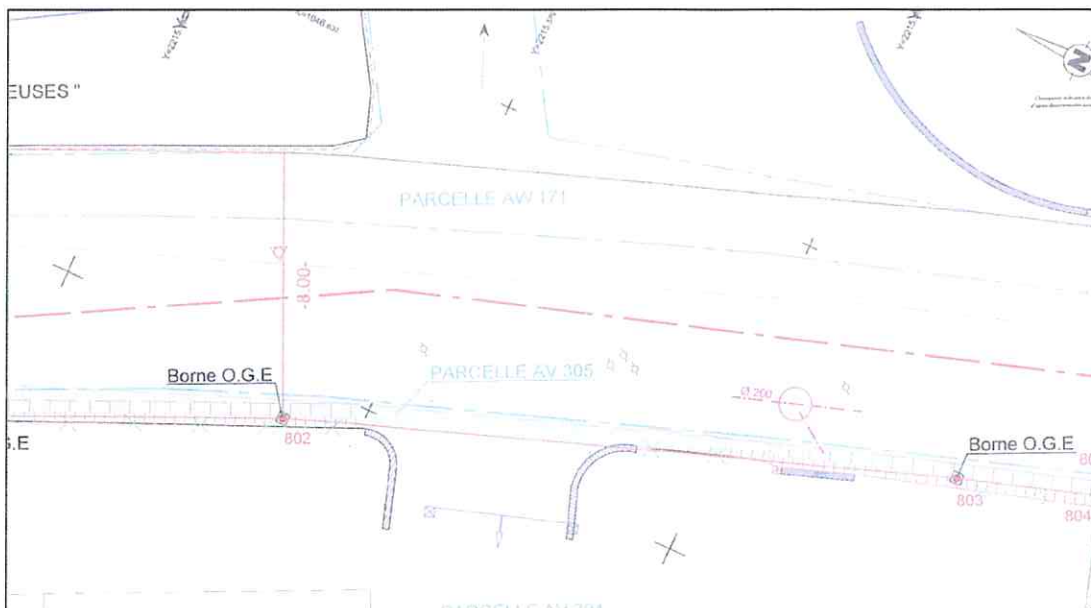
SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Dans le cadre du projet d'élargissement et de réaménagement du chemin de l'Artaude, des cessions foncières s'avèrent nécessaires pour la sécurité des usagers et l'aménagement d'une voie verte dans la partie supérieure de la voie.

Tel est le cas de la parcelle cadastrée AV n° 305 située côté Ouest du chemin pour une superficie de 31 m² et dont les propriétaires ont donné leur accord pour procéder à une cession à 1 € symbolique au bénéfice de la Commune :



Il est demandé au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur le bien-fondé de cette transaction à 1 € symbolique,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes subséquents et pièces nécessaires à cette mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :

27 SEP. 2016
Publié ou notifié le :
27 SEP. 2016

Le Maire,

